

entreprendre avantageusement sans leur secours.

Ces travaux consistent, pour la plupart, en *labours, hersages, roulages, façons diverses données à la terre, et en transports de denrées, engrais ou matériaux*, et c'est parce qu'on les exécute le plus communément au moyen de bêtes attelées à une machine qu'elles mettent en mouvement, qu'on a désigné cette branche de l'organisation d'un domaine par l'expression de *service des attelages*.

Tous les hommes versés dans la pratique de l'art agricole, sont d'un avis unanime sur la nécessité d'*apporter le plus grand soin dans l'organisation de ce service*. C'est en effet de la bonne composition des attelages et de la manière dont ils sont dirigés, que dépendent la perfection des façons qu'on donne à la terre et qui jouent un rôle si important dans la quantité et la qualité des produits; c'est à la sagacité qu'on apporte dans leur organisation que sont dues, en grande partie, la célérité des travaux, l'économie du temps et des frais de production.

Les animaux qu'on emploie le plus communément en France au service des attelages, sont le *cheval* et le *bœuf*, qui se disputent à cet égard la prééminence. On attelle aussi quelquefois les *vaches*, comme nous le verrons plus loin. Dans quelques pays, et notamment dans l'Isère, le Var, les Bouches-du-Rhône et quelques départemens de l'Ouest, on fait usage du *mulet*, animal très propre aux travaux rustiques; dans d'autres on se sert des *taureaux*. Enfin l'*âne*, qui est généralement trop faible pour la plupart des travaux agricoles, est cependant attelé quelquefois à la charrue dans des sols très légers, mais plus généralement employé à effectuer des transports à de petites distances, surtout dans les établissemens les plus modestes où il est souvent le seul animal dont on puisse payer les services.

Nous traiterons d'abord dans une première section de la composition des attelages, et ensuite dans une 2^e section de leur force et de leur nombre.

SECTION 1^{re}. — De la composition des attelages.

Nous venons de dire que les attelages étaient le plus ordinairement composés de chevaux et de bœufs, et que ces deux espèces d'animaux de trait se disputaient la prééminence; nous allons en 1^{er} lieu faire connaître comment on parvient à comparer le travail de l'une ou de l'autre de ces espèces, et à en établir la mesure économique; puis après cela nous parlerons des attelages de vaches.

§ 1^{er}. — Du travail des bêtes de trait et des frais de leur service.

Il n'y a peut-être pas de question qui ait été plus vivement débattue, soit parmi les agronomes, soit parmi les cultivateurs, que celle relative à la *préférence qu'on doit donner aux chevaux sur les bœufs*. Nous ne croyons pas devoir rapporter les nombreux argumens qu'on a fait valoir en faveur des uns et des autres, parce que cette question, traitée de cette manière, ne nous paraît pas avoir été envisagée avec la généralité qu'elle comporte; mais nous

pensons qu'il est utile de rappeler qu'autrefois les bœufs étaient employés presque exclusivement aux travaux des champs, et que, dans presque tous les pays où ces travaux, au lieu d'être comme jadis irréguliers et intermittens, sont devenus constans et uniformes; et principalement dans les exploitations étendues qui paient un gros fermage et où les agriculteurs sont dans l'aisance, on paraît avoir donné la préférence aux chevaux. L'emploi de la force de ces derniers a même prévalu sur les petits établissemens où il n'y a pas toute l'année d'occupation pour les attelages et où l'entretien de ces animaux paraît devoir être dispendieux.

Il importe peut-être ici de faire observer que, d'après les principes des plus célèbres éleveurs de bestiaux, on doit regarder comme des qualités très précieuses pour les bêtes à cornes la faculté d'engraisser jeunes et de prendre facilement la graisse à tous les âges. Ces qualités se rencontrent à un éminent degré dans les races dites perfectionnées qu'on est surtout parvenu à créer en Angleterre; mais ces races, par des causes dont nous n'avons pas à nous occuper ici, sont devenues en même temps moins robustes et moins propres aux travaux de l'agriculture que les bêtes communes, et, en outre, comme elles donnent des animaux qui, dès l'âge de 3 à 4 ans, fournissent pour la boucherie une chair d'aussi bonne qualité que celle des bœufs qu'on garde jusqu'à 8 ou 9 ans en les faisant travailler, les agriculteurs ont trouvé qu'il était plus avantageux pour eux de les élever plutôt comme bêtes de rente que pour le travail, puisque leur prompt maturité et leur engraissement facile donnaient lieu à un renouvellement plus prompt des capitaux avancés pour leur éducation et leur entretien, et d'employer exclusivement les chevaux à tous les travaux d'économie rurale.

La question de l'emploi des chevaux et des bœufs dans les travaux ruraux se rattache aussi à plusieurs *sujets d'intérêt public*, que nous passons toutefois sous silence pour ne l'envisager que sous le point de vue purement agricole.

Dans l'organisation d'un fonds, un administrateur doit se proposer naturellement d'effectuer tous les *travaux du service des attelages de la manière la plus avantageuse à ses intérêts et la plus profitable à son établissement*; or, en réfléchissant aux principes économiques qui peuvent conduire à ce but, on remarque que le travail des animaux doit être étudié sous 4 rapports principaux : 1^o la quantité qu'on en obtient d'un animal; 2^o la qualité de ce travail; 3^o la célérité avec laquelle il peut être exécuté; 4^o enfin le prix auquel il revient. C'est en combinant, dans chaque situation et suivant les circonstances, les 3 premiers élémens avec le 4^e qu'on parvient à établir la *mesure économique du travail des animaux*, et à fixer son choix sur le mode qui présente la plus forte somme d'avantages solides et permanens.

Quoiqu'il soit difficile, au moment de l'organisation d'un fonds, d'établir à l'avance avec rigueur le prix du travail des attelages, puisque ce prix dépend de la variation de celui des denrées dans les années suivantes, des cas